

L'effervescence sanguinaire qui avait donné lieu à ces effroyables barbaries au sein de la capitale s'était communiquée de proche en proche à plusieurs villes voisines. Le 18 juillet, toute la populace de Saint-Germain, et une multitude d'hommes et de femmes accourus des environs, avaient massacré dans cette ville un marchand de grains, nommé Sauvage, et, suivant l'usage féroce qui venait de s'établir, avaient porté dans toutes les rues sa tête au bout d'une pique.

L'assemblée nationale envoya une députation à Saint-Germain pour y haranguer le peuple; elle y fut méconnue, huée, et sur le point d'être mise à la lanterne. Ce ne fut qu'aux instances de l'évêque de Chartres, qui se jeta à genoux aux assassins, que l'on laissa la vie à un autre marchand de blé, nommé Thomassin, auquel les juges-bourreaux avaient déjà passé le fatal cordon.

L'évêque prit ce malheureux dans sa voiture, promettant aux farouches sicaires qu'il le ferait mettre dans les prisons de Versailles; promesse qu'il fut obligé de tenir, car les assassins eurent l'audace de le suivre pour s'assurer, par leurs propres yeux, si on ne leur avait pas manqué de parole. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que dans toutes les exécutions de cette nature, il régnait une espèce d'ordre qui les rendait encore plus atroce.

Dans celle dont on vient de parler, on vit mêler les exercices de piété à la plus cruelle barbarie: avant de pendre Thomassin, on voulait qu'il reçût les derniers sacrements; on était même allé chercher un prêtre pour les lui administrer.

« C'étaient ordinairement, dit l'auteur auquel nous empruntons ces faits, c'étaient des femmes, plus furieuses encore que les hommes les plus furieux clans ces attroupements, qui unissaient le crime au signe sacré de la religion qui le proscriit. »